

# FPT : Liste des pièces justificatives à fournir

## **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ANALYSES**

Les projets accompagnés des pièces justificatives doivent obligatoirement être transmises par mail à l'adresse suivante :

**caf971-projetsfpt@caf.fr**

### 1. Les pièces justificatives à fournir pour la signature de la convention

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la convention		
	Associations	Entreprises	Collectivités territoriales
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture.	- Extrait Kbis du registre du commerce délivré par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
	- Fiche SIREN / SIRET		
Capacité du contractant	- Liste datée (récente) des membres du conseil d'administration et du bureau		- Liste datée des membres du conseil municipal
Vocation	- Statuts datés et signés		- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale datés et signés (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).		

<b>Pérennité</b>	- Compte de résultat et bilan approuvés (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en 2023)	
<b>Approbation du projet</b>	- Le PV de l'Assemblée Générale approuvant le projet et son plan de financement	- La délibération du Conseil Municipal approuvant le projet et son plan de financement

## 2. Pièces relatives au projet

<b>La demande</b>	<b>- Le formulaire Cerfa</b>	
<b>Le devis</b>	- Les devis comparatifs	
<b>Le projet</b>	- La fiche projet (une fiche par volet) - Le budget prévisionnel « investissement » (si le projet relève de l'investissement)	
<b>Les autres partenaires financiers</b>	- Les justificatifs relatifs aux financements obtenus ou sollicités (notifications de décision)	